



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

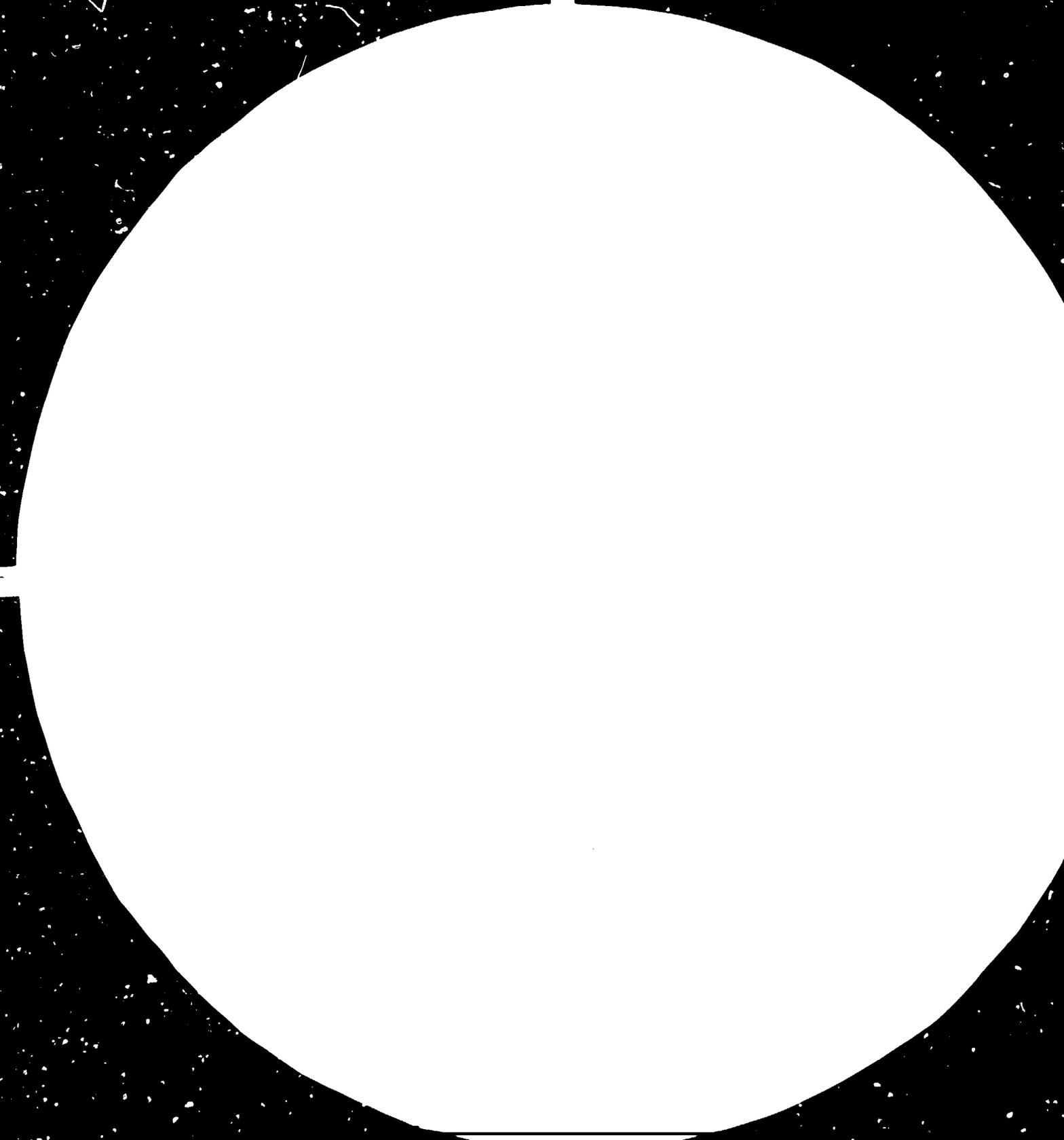
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



4
Resolution test chart pattern 2.8, consisting of five vertical bars on the left and five horizontal bars on the right, with the number 2.8 printed in the center.

Resolution test chart pattern 2.5, consisting of five vertical bars on the left and five horizontal bars on the right, with the number 2.5 printed in the center.

32

Resolution test chart pattern 2.2, consisting of five vertical bars on the left and five horizontal bars on the right, with the number 2.2 printed in the center.

36



4

Resolution test chart pattern 2.0, consisting of five vertical bars on the left and five horizontal bars on the right, with the number 2.0 printed in the center.

Resolution test chart pattern 1.8, consisting of five vertical bars on the left and five horizontal bars on the right, with the number 1.8 printed in the center.



Resolution test chart pattern 1.6, consisting of five vertical bars on the left and five horizontal bars on the right, with the number 1.6 printed in the center.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010A

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

1984



13723-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

TROISIEME
CONSULTATION
SUR L'INDUSTRIE
DU CUIR
ET DES ARTICLES
EN CUIR

Innsbruck (Autriche), 16-19 avril 1984

RAPPORT. (*Consultation sur l'industrie
du cuir*).

10/318

Distr.
LIMITEE
ID/318
(ID/WG.411/14)
10 mai 1984
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende son action à la mise en place d'un Système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue^{1/}. L'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, a fait sienne cette recommandation et prié l'ONUDI de l'appliquer selon les indications données par le Conseil du développement industriel.

Depuis 1977, l'ONUDI a convoqué 22 consultations qui ont porté sur les secteurs et questions ci-après : biens d'équipement, machines agricoles, sidérurgie, engrais, pétrochimie, produits pharmaceutiques, cuir et articles en cuir, huiles et graisses végétales, industrie alimentaire, bois et produits du bois, financement industriel et formation de la main-d'oeuvre industrielle.

Ayant décidé, en mai 1980, de conférer un caractère permanent au Système de consultations, le Conseil a adopté, en mai 1982, le règlement intérieur^{2/} applicable au système, y compris ses principes, objectifs et caractéristiques, et notamment les suivants :

Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement 3/;

Le Système de consultations permet également de procéder, pendant ou après les consultations, à des négociations entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières 4/;

1/ "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chap. IV "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", par. 66.

2/ Le Système de consultations (PI/84).

3/ Ibid., par. 1.

4/ Ibid., par. 23.

Les participants de chaque pays membre comprennent des représentants des pouvoirs publics ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement 5/;

Chaque réunion de consultation établit un rapport, qui reproduit les conclusions et recommandations approuvées par consensus ainsi que les principales opinions exprimées pendant les débats 6/.

A sa dix-septième session, tenue en avril-mai 1983^{7/}, le Conseil a décidé d'inscrire la troisième Consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir au programme des consultations pour l'exercice biennal 1984-1985.

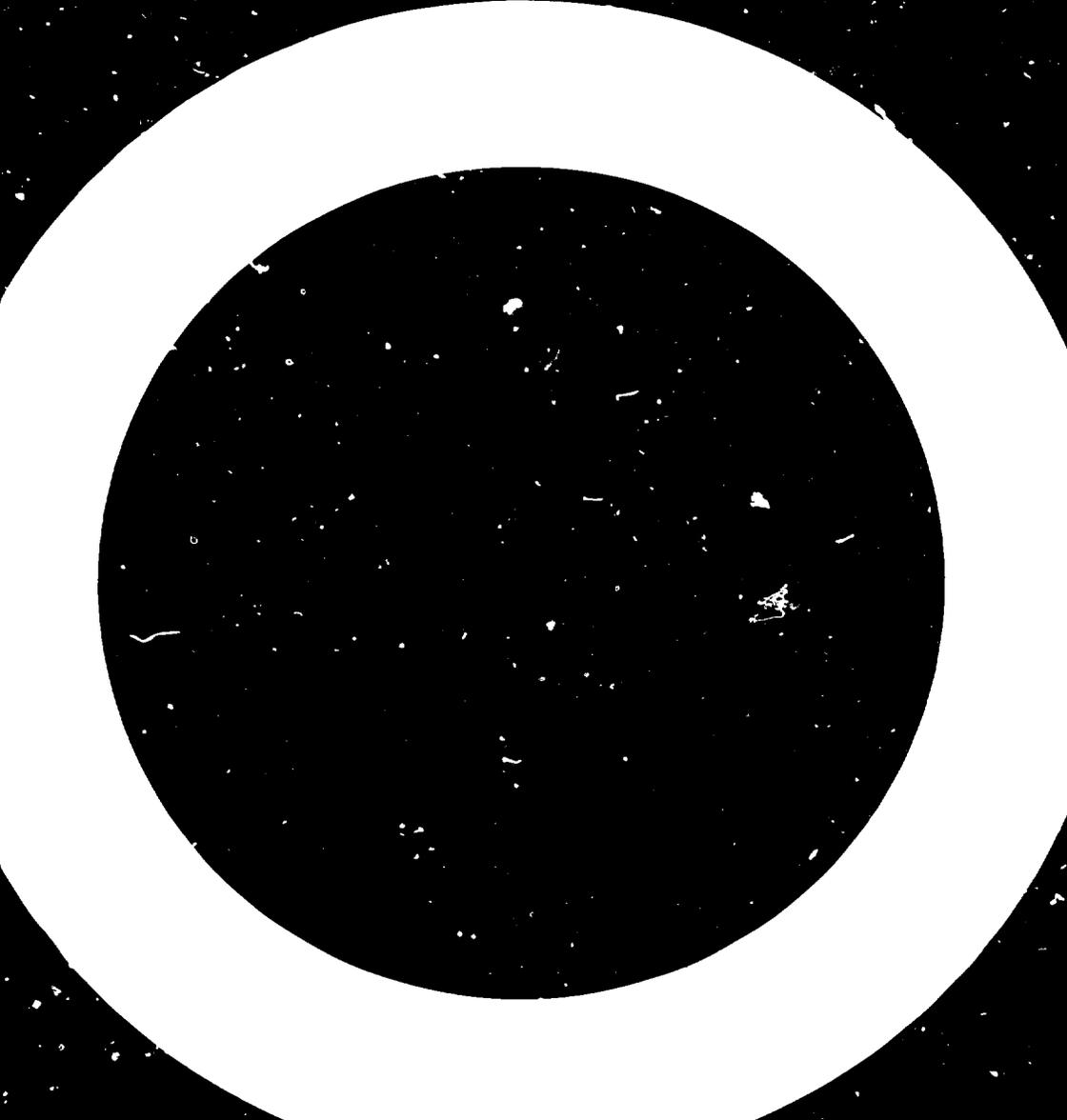
5/ Ibid., par. 23.

6/ Ibid., par. 46.

7/ ID/B/308.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PREFACE		2
INTRODUCTION	1 - 3	5
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONVENUES	4 - 19	7
I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	20 - 45	12
II. RAPPORT DE LA PLENIERE	46 - 91	21
<u>Annexes</u>		
I. LISTE DES PARTICIPANTS		32
II. LISTE DES DOCUMENTS		41



INTRODUCTION

1. La troisième Consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir s'est tenue à Innsbruck (Autriche) du 16 au 19 avril 1984. Ont assisté à la Réunion 108 participants de 46 pays et 11 observateurs de neuf organisations internationales (voir annexe I).

Historique de la troisième Consultation

2. Les première et deuxième Consultations ont recommandé des mesures visant à améliorer :

- a) L'approvisionnement de l'industrie du cuir et des articles en cuir en matières premières par la mise en place d'un programme international d'amélioration des cuirs et peaux;
- b) Les méthodes de coopération internationale, grâce à l'établissement de listes de points à inclure dans les arrangements contractuels entre entreprises de pays développés et de pays en développement;
- c) Les conditions de la production, de la commercialisation et des échanges au niveau mondial, grâce à l'élaboration de règles fondamentales pour la rationalisation de ces aspects de l'industrie;
- d) La coopération en vue de favoriser l'industrie dans les pays en développement, grâce à la création de centres régionaux de développement et de centres de conception de modèles pour les articles en cuir;
- e) L'information statistique générale en ce qui concerne le cuir brut et les peaux et le cuir traité et les articles en cuir.

3. Les mesures suivantes ont été prises pour mettre en oeuvre ces recommandations :

- a) Au niveau national, la FAO et l'ONUDI ont inclus des mesures visant à développer le secteur des cuirs et peaux dans leurs projets d'assistance technique, compte tenu des fonds disponibles. Au niveau mondial, la CNUCED a recommandé à sa sixième session d'inclure les cuirs et peaux parmi les produits de base susceptibles

de bénéficier de crédits au titre de l'élément "assistance technique" de son fonds commun. Le secrétariat de la CNUCED prépare actuellement au niveau intergouvernemental la création de ce fonds commun;

- b) L'ONUDI a établi des listes de points à inclure dans les arrangements contractuels, l'une pour l'industrie de la tannerie et l'autre pour l'industrie de la chaussure. Ces listes ont été approuvées par le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir à ses cinquième et sixième sessions et font partie de la documentation de base soumise à la troisième Consultation;
- c) Le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir n'est pas parvenu à un consensus sur la formulation de règles fondamentales applicables à l'ensemble des pays et a donc demandé à l'ONUDI de concentrer ses efforts, pour le moment, sur les délibérations au niveau régional;
- d) En ce qui concerne la création de centres régionaux de développement, l'ONUDI a enregistré peu de succès, faute d'un consensus au niveau régional sur l'emplacement de ces centres et de moyens de financement suffisants. Il faut espérer que l'intensification de la coopération régionale entre pays en développement instaurera un climat favorable à la mise en place de ces centres;
- e) Depuis la première Consultation, la FAO a publié un recueil de statistiques contenant des données sur la production et le commerce mondiaux^{1/} et un autre ouvrage sur les facteurs de conversion de produits de base pour les cuirs et peaux bruts et les cuirs préparés^{2/}.

1/ Recueil de statistiques mondiales sur les cuirs et peaux bruts et préparés et les chaussures en cuir, 1961-82, p. 72, FAO, Rome, 1983.

2/ Cuirs et peaux et articles en cuir : Recueil provisoire des facteurs de conversion, CCP : HS 81/4, FAO, Rome, mars 1981.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONVENUES

Question 1 : Mesures visant à permettre aux pays en développement d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du cuir et des articles en cuir

Conclusion

4. La troisième Consultation a conclu qu'une approche par programmes intégrés à l'échelon national, adaptée comme il convient pour tenir compte des besoins particuliers des divers pays en développement, pourrait constituer un cadre approprié pour la coopération internationale en vue d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie des cuirs et peaux bruts et du cuir préparé et des articles en cuir.

Recommandations

5. Afin de contribuer à la réalisation des programmes de développement intégré susmentionnés, l'ONUDI devrait, en collaboration avec les institutions et organismes concernés :

- a) Evaluer le potentiel de ce secteur industriel dans les différents pays en développement, en mettant un accent particulier sur les pays moins avancés et sur ceux ayant des besoins particuliers afin de leur permettre d'utiliser plus efficacement leurs capacités dans ce secteur;
- b) Accélérer la mise en oeuvre du programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux, énoncé aux paragraphes 1 à 6 du rapport de la deuxième Consultation;
- c) Conseiller les pays intéressés sur les moyens pratiques d'obtenir le financement sectoriel requis pour les différents programmes, y compris les mécanismes de crédit à l'exportation et d'assurance;
- d) Contribuer à la fourniture de services techniques et de compétences en matière de gestion et de commercialisation, y compris les mécanismes de garantie appropriés. Un accent particulier devrait être mis sur la formation du personnel, notamment du personnel d'entretien.

6. L'ONUDI devrait, en collaboration avec les organismes des Nations Unies intéressés, étudier les moyens pratiques de créer des centres régionaux de formation et/ou de renforcer les centres de formation existants dans les pays en développement dans le domaine des cuirs et peaux bruts et de leurs sous-produits, de la transformation, de l'ouvraison et de la commercialisation des cuirs préparés et des articles en cuir, ainsi que des activités de conception et de gestion correspondantes.

7. Les conditions de travail, ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs, devraient faire l'objet d'une attention particulière. Les considérations relatives à l'environnement devraient dûment être prises en compte.

8. L'ONUDI et les organismes des Nations Unies intéressés devraient recenser les partenaires éventuels des pays développés et des pays en développement qui pourraient collaborer, dans leur intérêt mutuel, au développement intégré de l'industrie du cuir et des articles en cuir. Les participants ont pris note de l'utilité qu'il y aurait à mettre en place un cadre propre à encourager les investissements directs, sur une base mutuellement avantageuse.

9. La troisième Consultation a pris note avec satisfaction des listes de points à inclure dans les arrangements contractuels concernant les secteurs de la chaussure et du tannage entre les entreprises des pays développés et des pays en développement (ID/WG.411/1 et 2). Considérant que ces listes pourraient être d'une grande utilité pour les négociateurs de tous les pays, la Consultation a recommandé qu'on les publie, avec les modifications proposées, relatives à la sécurité et à l'hygiène du travail, et les diffuse le plus largement possible dans les milieux intéressés. L'ONUDI devrait en outre, en collaboration avec les institutions et organismes concernés, établir des listes de points à considérer pour le commerce des matières premières, des cuirs et des produits finis ainsi que pour l'achat de machines et de produits chimiques.

10. L'ONUDI, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, devrait dresser une liste des organisations et institutions, tant des pays développés que des pays en développement, en mesure de fournir aux pays en développement une assistance en matière de formation, de recherche, de technologie, de gestion et de commercialisation.

Question 2 : Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement

Conclusion

11. La troisième Consultation a conclu que l'approvisionnement en produits chimiques pour le tannage constituait pour les pays en développement une contrainte non négligeable. Elle a toutefois reconnu que la fabrication de ces produits - un des éléments d'une industrie chimique complexe et à forte intensité de capital - exigeait, pour être rentable, des économies d'échelle considérables. Il a également été noté que certains pays en développement étaient en mesure de fabriquer les principaux produits chimiques de base utilisés pour le tannage, alors que certains autres devaient encore exploiter le potentiel que leur offrait la transformation de matières premières locales en produits chimiques pour le tannage.

12. La troisième Consultation a reconnu l'importance croissante de la fabrication de composants et des produits auxiliaires de la chaussure dans les pays en développement.

Recommandations

13. Pour contribuer à l'exécution de programmes de coopération régionale, il a été recommandé que l'ONUDI, agissant en collaboration avec les institutions et organismes compétents :

- a) Etudie et évalue les dispositifs de coopération entre pays en développement existants comme modèles d'une coopération régionale;
- b) Dresse une liste des fabricants de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure dans les pays en développement;
- c) Examine les problèmes posés par les obstacles aux importations, tels que les droits de douane élevés frappant les produits chimiques et les produits auxiliaires destinés à l'industrie de la chaussure, et les effets de ces obstacles sur la compétitivité des industries des produits chimiques, du cuir et des articles en cuir des pays en développement sur les marchés mondiaux;

- d) Dresse une liste des entreprises des pays développés et des pays en développement fournissant des produits chimiques pour le tannage les plus couramment utilisés dans l'industrie du cuir et des articles en cuir.

14. Il a été recommandé que l'ONUUDI, agissant en collaboration avec les organismes des Nations Unies intéressés :

- a) Etudie les moyens pratiques de promouvoir la coopération régionale entre pays en développement;
- b) Aide les pays en développement à mettre en place un système d'achat et de distribution des produits chimiques de base pour le tannage. Ce système pourrait recourir à des procédés permettant d'économiser et de recycler les produits chimiques. Il pourrait aussi prévoir une assistance à la création, dans les pays qui n'en possèdent pas encore, de laboratoires spécialisés pour les essais de ces produits.

15. L'ONUUDI, en collaboration avec les institutions et organismes appropriés, devrait établir des études techniques et économiques sur les matières premières disponibles dans les pays en développement qui pourraient être utilisées, grâce à une coopération internationale, pour la production de divers produits chimiques de tannage.

16. L'ONUUDI, en collaboration avec les institutions et organismes appropriés, devrait aider les pays en développement à élaborer des programmes pour la fabrication de produits auxiliaires de l'industrie de la chaussure aux échelons national, sous-régional, régional ou interrégional, selon que de besoin. L'ONUUDI et les organismes appropriés devraient s'attacher à faire participer à ces programmes les partenaires éventuels des pays développés et des pays en développement. Il faudrait accorder l'attention voulue à la capacité d'absorption, actuelle et potentielle, des marchés régionaux et à la coopération entre partenaires commerciaux régionaux.

17. Pour ce qui est des questions d'environnement et de sécurité, la Consultation a recommandé :

- a) Qu'il soit tenu compte des considérations d'environnement lors de la création et de l'exploitation des installations;

- b) Qu'une attention particulière soit apportée aux produits utilisés par les tanneurs, afin que ceux-ci ne contiennent pas de matériaux dangereux. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, la présence d'instructions de sécurité, rédigées dans la langue du pays, devrait être obligatoire, si cela n'est pas déjà le cas.

Recommandations générales

18. L'ONUDI, par le biais de son Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, devrait suivre les progrès faits dans l'application des recommandations approuvées aux consultations précédentes et à la présente Consultation, en ce qui concerne en particulier l'approche par programmes intégrés adoptée dans les différents pays en développement. Elle devrait fournir tous les deux ans des informations sur les progrès réalisés à tous les participants et à tous les gouvernements. La Consultation a en outre recommandé que le Conseil du développement industriel envisage en temps voulu la convocation d'une quatrième Consultation.

19. Compte tenu des objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que de la situation de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans cette région, le Conseil du développement industriel devrait envisager d'organiser une consultation régionale africaine, précédée de la réunion d'un groupe d'experts chargé de déterminer les domaines se prêtant à une coopération internationale. Cette méthode pourrait être appliquée aux autres régions, si nécessaire.

I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Ouverture de la Consultation

Discours du Directeur exécutif de l'ONUDI

20. Le Directeur adjoint de la Division de la coordination des politiques, chef du Service des négociations, représentant Monsieur Khana, Directeur exécutif de l'ONUDI, a lu le discours de ce dernier, qui, à son grand regret, ne pouvait assister à la Consultation. En son nom, il a souhaité la bienvenue aux participants à la troisième Consultation et exprimé sa reconnaissance au Gouvernement fédéral de la République d'Autriche, à la Province du Tyrol et à la ville d'Innsbruck qui, une fois de plus accueillait une Consultation. Il a indiqué qu'il était particulièrement heureux de noter la présence de nombreux participants africains, étant donné que l'Organisation des Nations Unies avait proclamé les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il a noté que les deux premières Consultations avaient permis des progrès intéressants dans ce secteur de l'industrie, dans les pays en développement, et il a remercié les membres du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI dont les délibérations avaient contribué à cette évolution.

21. Le processus de restructuration continue de l'industrie du cuir et des articles en cuir pourrait être amélioré par un dialogue suivi, comme le permet le Système de consultations. Jusqu'à présent, les consultations avaient permis d'examiner des problèmes cruciaux liés à ce secteur et de stimuler le potentiel technologique des pays en développement. Premièrement, les pays en développement contribueraient en l'an 2000 pour plus de la moitié à l'ensemble des activités manufacturières dans le secteur du cuir et des articles en cuir. Deuxièmement, la lenteur de l'expansion de l'offre mondiale de matières premières freinait le développement de ce secteur. Aussi était-il indispensable de réduire les pertes de matières premières dans les pays en développement; il avait été proposé à cet effet un programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux bruts. Ce programme recevait l'appui de l'ONUDI et de la FAO, par l'intermédiaire de leurs activités d'assistance technique, ainsi que de la CNUCED, qui s'efforçait de faire classer les cuirs et peaux bruts parmi les groupes de produits de base susceptibles de bénéficier des ressources octroyées en vue du développement au titre du deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base dont la

CNUCED proposait la création. Troisièmement, les pays en développement, qui, de fournisseurs de matières premières étaient devenus exportateurs de cuir et d'articles en cuir, demandaient un meilleur accès aux marchés des pays développés. Les problèmes commerciaux qui en résultaient avaient fait préconiser l'élaboration de règles fondamentales pour la rationalisation de la production, de la commercialisation et du commerce mondiaux du cuir et des articles en cuir. Cependant, le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI avait conclu que la situation des diverses régions en développement était trop différente pour autoriser l'élaboration de règles fondamentales généralement applicables et avait suggéré d'examiner des questions moins générales et plus concrètes. Quatrièmement, les programmes d'assistance technique de l'ONUDI et d'autres organes des Nations Unies permettaient, dans la mesure des ressources disponibles, de faire face à la nécessité de renforcer le potentiel technologique des pays en développement.

22. Le Directeur exécutif a indiqué qu'au vu de ces conclusions, il fallait avant tout que les pays en développement apportent une amélioration qualitative aux divers stades de cette chaîne agro-industrielle. La programmation et l'investissement sectoriels dans les pays en développement constituaient donc un facteur essentiel du renforcement de l'efficacité industrielle dans ce secteur. Cela reflétait l'opinion de certains Etats membres qui avaient prié l'ONUDI d'utiliser le Système de consultations pour explorer les possibilités de mise en oeuvre de programmes d'ensemble de développement industriel. Cela était également conforme à la recommandation de la première Consultation sur le financement industriel, qui avait demandé à l'ONUDI de promouvoir le recours aux prêts-programmes sur une base sectorielle, y compris le financement des services connexes, les activités de pré-investissement, ainsi que la réparation et l'entretien.

23. Ensuite, il fallait réduire la dépendance de l'industrie des pays en développement à l'égard des importations provenant du monde industrialisé. On avait déterminé que les produits chimiques pour le tannage et les produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure étaient les deux principales catégories d'importations.

24. Pour conclure, le Directeur exécutif a noté que le processus de restructuration de l'industrie du cuir et des articles en cuir était une réalité découlant de l'évolution internationale de l'industrie. Dans ce

changement, il fallait cependant que les pays en développement consolident leurs gains avant d'envisager de nouveaux progrès. Pour cela, il fallait faire judicieusement appel à la coopération au niveau des investissements et des entreprises, entre pays développés et pays en développement. Le Directeur exécutif a exprimé l'espoir que la troisième Consultation déboucherait sur des recommandations précises et pratiques permettant de renforcer la coopération internationale dans ce secteur.

Discours du Gouverneur de la Province du Tyrol

25. M. Friedolin Zanon, membre du Conseil de la Province du Tyrol, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouverneur du Tyrol. Il s'est félicité que la capitale du Tyrol ait été choisie comme site de la troisième Consultation. Le Tyrol avait une longue histoire en tant que carrefour commercial au coeur de l'Europe et Innsbruck, qui avait par deux fois accueilli les Jeux Olympiques d'hiver, avait fait ses preuves en tant que lieu de réunions internationales. Une économie solide constituait un facteur essentiel pour garantir les revenus et une condition préalable pour la fourniture de services sociaux. Il était important de transcender les frontières nationales et de coopérer à l'amélioration de la situation dans le monde entier. Pour conclure, M. Zanon a exprimé le voeu que la Consultation soit couronnée de succès.

Le Système de consultations

26. Un représentant du secrétariat a fait un bref historique du Système de consultations, l'a situé par rapport aux autres activités de l'ONUDI et présenté ses principales caractéristiques. En faisant appel aux activités de l'ONUDI touchant les études industrielles et l'assistance technique, le Système de consultations était en mesure de tirer le meilleur parti possible des compétences interdisciplinaires de l'ONUDI et de contribuer au maximum à l'industrialisation des pays en développement.

27. Le représentant du secrétariat a rappelé quelques-uns des faits qui avaient marqué l'industrie du cuir depuis 1977 et qui avaient pour origine les deux premières Consultations. Il a donné aux participants des informations sur les programmes d'assistance technique concernant ce secteur ainsi que sur les sources de financement possibles. Les programmes d'assistance technique entraient dans trois grandes catégories : assistance directe à l'industrie, infrastructure institutionnelle et études techniques. Les

programmes réalisés par l'ONUDI au cours des cinq dernières années dans le secteur du cuir et des articles en cuir représentaient une valeur d'environ 15 millions de dollars. La valeur des projets réalisés chaque année allait de deux à trois millions de dollars. Le montant des projets attendant actuellement un financement était de sept millions de dollars. Le représentant du secrétariat a donné quelques exemples des projets d'assistance technique réalisés.

Le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir de l'ONUDI

28. Le Président de la septième session du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, M. F. Mencik, président-directeur général de BATA S.A., a rappelé que la création de ce groupe avait été décidée par le Conseil du développement industriel sur la recommandation de la première Consultation. Le Groupe, qui était composé de représentants de toutes les régions et de plusieurs organes et institutions du système des Nations Unies avait pour mandat de conseiller l'ONUDI sur les problèmes rencontrés par l'industrie du cuir et des articles en cuir dans le monde et sur les solutions possibles. Le Président a souligné que cette industrie avait traversé une phase difficile du fait de la stagnation des marchés et du commerce mondial. Plusieurs pays en développement avaient cependant fait des progrès considérables dans le domaine du traitement des matières premières, du tannage, de la production et de la commercialisation, devenant ainsi des sources importantes d'approvisionnement dans le monde, dans un secteur efficace et compétitif. Dans d'autres pays, la crise avait mis en relief des faiblesses structurelles dont il pourrait être tenu compte dans la planification future du développement de ce secteur.

29. Le Président du Groupe a précisé que les documents présentés à la troisième Consultation étaient le fruit de quatre ans de travaux; ils présentaient des solutions pratiques aux problèmes rencontrés. A l'échelon mondial, l'objet essentiel de l'industrie était d'utiliser des matières premières jusqu'ici gaspillées. Le Président a conclu en notant que l'industrie était actuellement en voie de guérison et que le moment était venu de prendre des initiatives conjointes mettant en jeu les industries des pays en développement et des pays développés.

Présentation des questions

Question 1 : Mesures visant à permettre aux pays en développement d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du cuir et des articles en cuir

30. Un représentant du secrétariat, se référant à la question 1 "Mesures visant à permettre aux pays en développement d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du cuir et des articles en cuir" (ID/WG.411/5), a souligné qu'il vaudrait mieux utiliser les capacités installées dans les pays en développement, par une programmation intégrée du développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir. Il a noté qu'il fallait tenir compte de trois aspects.

31. Premièrement, pour ce qui est de la planification nationale intégrée du développement et du financement des programmes, il fallait substituer aux investissements isolés, ou au coup par coup, un effort soutenu à l'échelon national afin de coordonner l'offre de matières premières et les capacités de tannage et de production d'articles en cuir. A ce propos, le secrétariat de l'ONUDI a proposé que les investissements soient coordonnés sur la base d'un programme agro-industriel qui pourrait faire l'objet d'une coopération internationale. Cette méthode pourrait être particulièrement profitable aux moins avancés des pays en développement.

32. Deuxièmement, la coopération entre les entreprises ne donnait pas les résultats escomptés parce qu'elle faisait rarement intervenir les compétences techniques, administratives et commerciales nécessaires. L'ONUDI proposait donc que la troisième Consultation étudie cette question et notamment la manière dont les mécanismes de crédit à l'exportation et d'assurance pourraient faciliter la fourniture de connaissances techniques et de services aux pays en développement.

33. Troisièmement, pour ce qui est du cadre contractuel de la coopération entre les entreprises, le secrétariat de l'ONUDI avait établi deux listes de contrôle, l'une pour le tannage et l'autre pour le secteur de la chaussure, comme suite à une recommandation adoptée par la deuxième Consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir. La troisième Consultation était priée de se pencher sur le champ d'application de ces listes et d'étudier s'il faudrait l'élargir à d'autres questions, par l'établissement de listes similaires ou par tout autre moyen.

34. Pour conclure, le représentant du secrétariat a invité les participants à examiner les questions ci-après, tirées du document thématique ID/WG.411/5 :

- a) Quelles sont les possibilités offertes et les obstacles à surmonter en ce qui concerne des programmes de développement intégré de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans les pays en développement ? Comment la coopération internationale pourrait-elle appuyer des programmes sectoriels nationaux ? Comment l'ONUDI pourrait-elle contribuer à promouvoir cette coopération internationale dans l'intérêt des divers pays en développement intéressés ?
- b) Quelles mesures les pays développés pourraient-ils prendre pour encourager et aider leurs entreprises à fournir des connaissances techniques et des services à l'industrie du cuir et des articles en cuir des pays en développement ? En particulier comment des programmes de crédit aux exportations et d'assurances pourraient-ils faciliter la fourniture de connaissances techniques et de services à cette industrie ?
- c) Quelles politiques pourraient être prises par les pays en développement pour améliorer leur capacité à utiliser ces services ? Dans quel cadre cette coopération pourrait-elle s'établir d'une manière qui ménage les intérêts des partenaires des pays avancés et des pays en développement ?

Question 2 : Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement

35. Un représentant du secrétariat a présenté la question 2 "Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement" (ID/WG.411/7), qui faisait également l'objet de deux documents de base, "Strategies for increasing the production of tanning chemicals in developing countries" (UNIDO/IS.448) et "Fabrication de composants et d'accessoires pour l'industrie de la chaussure et d'autres articles en cuir dans les pays en développement" (ID/WG.411/3). La question 2 portait sur trois sujets : premièrement, les produits chimiques de tannage, deuxièmement, les produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure et, troisièmement, la coopération régionale pour ces deux groupes de produits.

36. La question des produits chimiques de tannage était tirée de l'expérience acquise dans le cadre de projets d'assistance technique de l'ONUDI, ainsi que des renseignements reçus de l'industrie du cuir. Certains pays en développement éprouvaient de graves difficultés à s'approvisionner de manière régulière, sûre et économique en produits chimiques pour les tanneries. Ces problèmes étaient dus aux faiblesses de l'infrastructure commerciale, à la pénurie de devises ou aux difficultés d'obtention de licences d'importation. Le Groupe du cuir de l'ONUDI avait étudié cette question et avait convenu qu'elle devrait être soumise à la troisième Consultation.

37. Le document de base ne constituait qu'une première tentative de mise en lumière des difficultés auxquelles se heurtaient les pays en développement pour produire et acquérir des produits chimiques de tannage. Il confirmait que beaucoup restait à faire dans ce domaine avant que l'on puisse établir des analyses très détaillées.

38. Le représentant du secrétariat a souligné qu'en matière de production de produits chimiques de tannage, certains pays en développement étaient déjà dans une large mesure autosuffisants et que ces pays pourraient être techniquement capables de participer à la coopération régionale pour la fourniture de tels produits chimiques. Il a proposé à la Consultation d'examiner les perspectives de développement, de s'efforcer d'évaluer les besoins en produits chimiques de tannage et d'envisager les solutions possibles et les modalités de la coopération.

39. Pour ce qui est du document de base intitulé "Fabrication de composants et d'accessoires pour l'industrie de la chaussure et d'autres articles en cuir dans les pays en développement" (ID/WI.411/7), le représentant du secrétariat a noté qu'il portait sur les possibilités techniques-économiques de création d'installations de production de composants et d'accessoires dans les pays en développement, installées localement ou constitueraient soit des unités nationales, soit des sources régionales d'approvisionnement. Le document avait été établi à l'intention d'organes directeurs des pays en développement chargés de promouvoir l'industrie du cuir et des articles en cuir, tels qu'agences nationales de développement, ministères du commerce et de l'industrie, ou sociétés para-étatiques de l'industrie du cuir et de la chaussure.

40. Pour conclure, le représentant du secrétariat a invité les participants à examiner les questions ci-après, tirées du document thématique ID/WI.411/7 :

- a) Quelles sont les possibilités et les contraintes liées à la mise en oeuvre de politiques de coopération régionale entre pays en développement pour produire certains produits chimiques de tannage en remplacement de produits importés ? Pour quels produits chimiques la substitution de productions locales aux importations serait-elle la plus viable ?
- b) Pour les produits chimiques spécialisés, serait-il possible d'appliquer à l'échelle régionale des politiques permettant de mieux organiser les achats aux pays industrialisés ?
- c) Dans quelle mesure les pays en développement sont-ils prêts à coopérer sur le plan régional pour fabriquer des éléments de chaussures, selon les orientations esquissées dans le document thématique ?
- d) Les fabricants de produits chimiques de tannage et de produits auxiliaires des pays industrialisés et des pays en développement les plus avancés sont-ils intéressés à participer à cette coopération régionale ?

Election du Bureau

41. Les participants ont élu le Bureau suivant :

M. Sanjoy Sen (Inde), Président de la Indian Leather Technologists' Association	Président
M. Giorgis Getinet (Ethiopie) Directeur général des Services des projets industriels	Rapporteur
M. Frantisek Malata (Tchécoslovaquie) Chef de service, Ministère de l'industrie	Vice-Président
M. Howard Ralph Seccombe (Australie) Représentant permanent suppléant, Mission permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne	Vice-Président
M. Alberto Sofia (Argentine) Director del Centro de Investigación de Tecnología del Cuero	Vice-Président
M. Lakshman Ravendra Watawala (Sri Lanka) Président-directeur général Société des articles en cuir de Sri Lanka	Vice-Président

Examen des deux questions en séance plénière

42. Il a été décidé que les deux questions seraient examinées en séance plénière. L'examen de la question 1 serait présidé par M. F. Mencik (Canada), président-directeur général, BATA S.A.; celui de la question 2 par M. A. Blazej (Tchécoslovaquie), professeur à l'Université slovaque de technologie.

Adoption de l'ordre du jour

43. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Consultation
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des questions par le secrétariat
5. Examen des questions
 - a) Question 1 : Mesures visant à permettre aux pays en développement d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du cuir et des articles en cuir;
 - b) Question 2 : Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement;
 - c) Autres questions.
6. Conclusions et recommandations
7. Adoption du rapport de la Consultation

Adoption du rapport

44. Le rapport de la Consultation, y compris les conclusions et recommandations, a été adopté en séance plénière, le jeudi 19 avril 1984.

Documentation

45. Les documents publiés avant la Consultation figurent à l'annexe II.

II. RAPPORT DE LA PLENIERE

Question 1 : Mesures visant à permettre aux pays en développement d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du cuir et des articles en cuir

46. La question 1 (ID/WG.411/5) couvrant une vaste gamme de sujets, les débats se sont articulés autour de plusieurs points.

Programmes intégrés de développement pour l'industrie du cuir et des articles en cuir

47. De nombreux participants ont été d'avis qu'il était essentiel d'envisager le développement du secteur dans une perspective intégrée, ce qui exigeait un examen des relations d'aval et d'amont. Selon eux, les pays en développement et surtout les moins avancés parmi eux devaient adopter une vue d'ensemble du secteur agro-industriel pour planifier, dans un cadre global, les investissements, l'effort de développement et la coopération internationale. Ils ont également estimé qu'un effort de développement national intégré permettrait d'arrêter les priorités nécessaires dans le secteur et contribuerait ainsi à la solution des problèmes qui se posaient aux pays en développement. En outre, le développement intégré des éléments agricole et industriel du secteur dégagerait des perspectives de progrès auto-entretenu dans les pays en développement afin de répondre aux besoins croissants de la population. De nouveaux domaines seraient ainsi ouverts à une coopération qui pourrait faire appel à différents agents dans le cadre de programmes d'ensemble. Un participant a indiqué que l'approche des programmes intégrés pourrait être étendue à la fabrication d'articles en cuir et ne pas être fragmentée en deux secteurs distincts, l'un pour la production de cuir, l'autre pour la production d'articles en cuir. Pour conclure, quelques participants ont demandé que l'on évalue les perspectives que l'adoption de cette conception intégrée dans le secteur du cuir offrait à certains pays en développement.

48. Certains participants ont convenu que, pour les pays en développement, la mesure la plus immédiatement efficace consisterait à améliorer le dépouillement, la collecte, la manutention et l'entretien des cuirs et peaux bruts et l'on a estimé qu'il faudrait accélérer la mise en oeuvre du programme international pour le développement de l'industrie des cuirs et peaux, figurant dans le rapport de la deuxième Consultation.

49. Certains participants ont exprimé des réserves quant à divers aspects de cette conception intégrée. Un observateur, tout en admettant que les pays en développement devaient s'efforcer de limiter autant que possible les pertes de matières premières et augmenter au maximum l'utilisation des capacités industrielles installées, a estimé qu'il serait mieux d'élaborer, à l'intention des industries du tannage et des articles en cuir, des programmes d'une nature analogue au programme international pour le développement de l'industrie du cuir et des peaux, préconisé par la deuxième Consultation. Selon cette proposition, il faudrait déterminer la capacité industrielle sous-utilisée des pays en développement et évaluer les pertes économiques qui en résulteraient pour faire comprendre à la communauté internationale l'importance d'une action visant à remédier à cet état de choses. Le même participant a toutefois souligné que cette formule de rechange devrait être de nature internationale et envisager comme entités indépendantes les secteurs des cuirs et des peaux, du tannage et des articles en cuir.

50. Un participant a émis l'avis que le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir devait être abordé progressivement, ce qui prendrait beaucoup de temps et exigerait, à chaque stade, l'accumulation des données d'expérience nécessaires pour accéder au stade suivant. Comme les pays en développement éprouveraient des difficultés à appliquer dans ce secteur une conception intégrée, le même participant a suggéré que l'on envisage une conception d'ensemble plutôt qu'une conception intégrée. Quelques participants ont souligné que le renforcement simultané des différents éléments de la chaîne agro-industrielle était une tâche complexe; ils ont estimé que, si la conception intégrée constituait certainement un idéal, l'élaboration et l'exécution de programmes intégrés exigeraient beaucoup de temps et des ressources administratives et financières importantes. Dans ces conditions, on a estimé que, dans le cadre de cette conception intégrée, il faudrait envisager d'entreprendre, même au coup par coup, des projets qui soient rentables et puissent être aisément exécutés.

51. Deux participants ont fait observer que l'on pouvait et devait faire comprendre aux gouvernements l'importance que revêtait le secteur dans son ensemble et non pas ses seules installations industrielles.

52. Enfin, contestant les fondements mêmes de la conception à l'étude, quelques participants ont souligné que c'était les forces du marché qui stimulaient en premier lieu le développement des secteurs des cuirs et peaux bruts, des cuirs préparés et des articles en cuir, à chacun de ses stades. Si les pays en développement décidaient d'ouvrir leur marché des matières premières, les incitations en matière de prix pousseraient les producteurs primaires à augmenter la quantité et à améliorer la qualité des matières premières offertes. De cette façon, le fonctionnement de marchés ouverts créerait du moins une base pour le développement de l'industrie.

Mesures de coopération

53. Une partie très importante des débats a été consacrée aux mesures de coopération internationale, notamment aux possibilités de mettre en oeuvre une approche intégrée et, plus généralement, d'aider les pays en développement dans le domaine de l'industrie du cuir et des articles en cuir.

54. Un participant a souligné que la coopération devait se fonder sur l'égalité des partenaires et la réciprocité des avantages.

55. De nombreux participants ont souligné la nécessité d'acquérir du savoir-faire dans les domaines suivants : amélioration de la qualité des cuirs et peaux bruts, utilisation des capacités industrielles existantes en matière de tannage et de fabrication d'articles en cuir, accès aux informations techniques et formation de la main-d'oeuvre. Plusieurs participants de pays développés à économie de marché ont déclaré que leurs pays étaient prêts à coopérer par l'intermédiaire de leurs institutions compétentes en la matière. Un observateur a déclaré à ce propos qu'il convenait d'établir une distinction entre les activités de coopération et d'assistance qui pouvaient être menées au niveau intergouvernemental - notamment en vue du développement de l'infrastructure et de l'amélioration de la base de matières premières - et la coopération industrielle relevant du secteur privé, car c'est ce secteur qui avait les moyens de concrétiser cette coopération. Un participant a déclaré que son gouvernement encourageait la coopération au niveau des entreprises, notamment au moyen de mécanismes de crédit à l'exportation qui, depuis une date récente, s'appliquaient aussi à la fourniture de services (Plan de garantie de services).

56. Au niveau général, un participant a noté que la coopération avec les pays les moins avancés relevait essentiellement des pouvoirs publics et devait être considérée comme prioritaire, alors que la coopération entre les entreprises, fondée sur des arrangements contractuels entre les intéressés, ne devait pas faire l'objet d'une intervention directe des pouvoirs publics. De l'avis de ce participant, il y avait dans les pays industrialisés de nombreuses sources de transferts de technologie qui pouvaient être mises à la disposition des pays en développement.

57. Un autre participant a déclaré qu'à son avis, il importait moins de créer des entreprises dans les pays en développement que de déployer de nouveaux efforts pour transférer le savoir-faire. Les projets offrant de bonnes perspectives de succès n'auraient pas de difficultés à obtenir une assistance financière et des garanties, en particulier si les pays en développement intéressés n'appliquaient pas de droits d'entrée excessifs et simplifiaient les procédures administratives.

58. Dans ce contexte, quelques participants ont appelé l'attention sur le fait que leur gouvernement offrait de nombreuses incitations aux partenaires étrangers, notamment des allègements fiscaux sur les importations, les exportations et les investissements, ainsi que des garanties pour le rapatriement des bénéfices et des salaires du personnel expatrié.

59. Un autre participant a déclaré que son pays était disposé à coopérer, en particulier dans les domaines de la formation et du contrôle de la qualité. Il a précisé que son pays était particulièrement bien placé pour répondre aux besoins des pays en développement, car il était lui-même à mi-chemin entre un pays en développement et un pays développé.

60. De l'avis d'un participant, la coopération entre fournisseurs de savoir-faire et producteurs d'équipements devrait commencer par la réalisation de projets simples; cette coopération pourrait aussi être fondée sur des accords de règlement en produits ou de compensation, en particulier pour la production de composants de chaussures.

61. Un autre participant a présenté un rapport technico-économique détaillé sur l'utilisation des peaux de porcins dans son pays. Son gouvernement proposait de fournir des connaissances techniques aux pays en développement au moyen d'accords concernant la formation, la technologie et les licences.

62. De nombreux participants ont souligné le rôle que l'ONUDI pouvait jouer en recensant les partenaires qui convenaient le mieux pour la coopération internationale.

63. Dans le contexte de la coopération entre les entreprises, certains participants ont jugé utiles les deux listes de contrôle élaborées par le secrétariat, pour l'industrie de la chaussure et pour l'industrie de la tannerie. Un observateur a cependant noté à propos de ces listes qu'il convenait aussi de se référer aux conventions et recommandations internationales sur la sécurité et l'hygiène du travail, ainsi que sur la nécessité d'assurer une formation en matière de sécurité et d'hygiène, compte tenu du taux élevé d'accidents et de maladies professionnelles enregistré dans ce secteur. Appuyant cette observation, un autre participant a proposé que l'ONUDI étudie comme il convient les conditions d'emploi dans les pays en développement, dans le cadre de ses activités relatives à ce secteur.

64. Pour faciliter une approche intégrée du développement du secteur du cuir et des articles en cuir, un des participants a estimé qu'il était important de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions officielles au niveau opérationnel. Cette coopération devrait être menée avec les pouvoirs publics des pays en développement; le recours aux services des conseillers industriels principaux hors siège du FNUD et de l'ONUDI permettrait de mieux définir les diverses contributions étrangères nécessaires, notamment en matière de financement, de crédits mixtes et de services.

65. Un participant a demandé la mise en place d'un cadre pour la coopération entre pays en développement dans ce secteur.

Coopération régionale

66. De l'avis de nombreux participants, il convenait de mener divers types d'actions en vue de créer ou renforcer des centres régionaux pour le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir dont la fonction principale serait d'aider les pays de la région à échanger des informations sur les techniques et sur les marchés, ainsi que des données sur les transferts de technologie et de servir de relais pour la coordination de l'assistance extérieure et la formation de la main-d'oeuvre. Un participant a déclaré que la création de tels centres régionaux constituerait la première

étape de la mise en oeuvre d'une approche intégrée pour ce secteur. Pour d'autres participants, ces centres serviraient à promouvoir la coopération entre pays en développement. Dans ce contexte, un participant a noté que les études de faisabilité économique en vue de la création de tanneries et d'usines d'articles en cuir devraient être établies au niveau régional, ce qui permettrait de tirer parti des complémentarités au niveau sous-régional pour les divers aspects de l'industrie. Ce participant a déclaré que son pays était prêt à organiser une réunion sous-régionale sur ce secteur, en vue d'examiner notamment la fabrication des composants et des produits chimiques nécessaires, ainsi que les programmes de formation.

67. Plusieurs participants ont approuvé la suggestion tendant à la mise en place par l'ONUDI de comités de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans certaines régions géographiques.

Formation

68. La plupart des participants ont noté que la formation était un élément essentiel de la coopération internationale. On a estimé que la formation était nécessaire à tous les niveaux : élevage, abattage et récupération des cuirs et peaux, tannage et techniques de la chaussure, entretien des machines, production et gestion commerciale, conception et méthodes de contrôle de la qualité. Plusieurs participants ont souligné que la formation offerte par les pays développés était onéreuse, ce qui limitait les possibilités de formation. D'autres participants ont informé la troisième Consultation des divers programmes de bourses d'études et d'assistance technique qu'offraient leurs pays et qui pourraient permettre de réduire le coût de la formation de ressortissants de pays en développement. Il était cependant parfois difficile d'obtenir des candidats de ces pays. Plusieurs participants de pays développés et de pays en développement ont appelé l'attention sur divers instituts et centres de formation dans leur pays. Un participant a noté que le développement de ce secteur industriel dans son pays avait conduit à la création de deux collèges techniques du cuir, qui organisaient des stages et délivraient des diplômes. Un autre participant a indiqué que des instituts de son pays assuraient une formation dans les domaines de l'élevage en zones tropicales, du traitement des cuirs et peaux et des techniques de tannage. Ces instituts formaient des ressortissants de pays en développement par le biais de programmes de bourses et de subventions. On a conclu qu'il faudrait améliorer l'échange de renseignements sur les besoins et possibilités de formation.

69. Un participant a souligné l'importance de la formation dans l'entreprise, que l'on considérerait comme particulièrement intéressante pour les petites et moyennes entreprises, qui ne pouvaient pas se permettre de libérer des employés de leurs fonctions pour leur faire suivre une formation prolongée à l'étranger.

Marchés et possibilités de commercialisation

70. Plusieurs participants ont appelé l'attention sur les difficultés qu'ils avaient à accéder aux marchés d'exportation. Ils ont demandé qu'on les aide à trouver des possibilités de commercialisation dans les pays développés. A ce propos, ils ont demandé l'abolition des restrictions commerciales imposées par les pays développés sur les importations de cuir et d'articles en cuir. Quelques participants ont préconisé l'adoption de mesures pour stabiliser les fluctuations des prix des cuirs et peaux bruts et du cuir fini sur les marchés internationaux.

71. En réponse à ces questions, plusieurs participants ont indiqué qu'il ressortait de projections des tendances dans ce secteur que le plus gros de la croissance de la consommation d'articles en cuir serait imputable aux pays en développement. Cela, parce que ces pays connaîtraient une urbanisation accrue et une augmentation de leurs revenus, alors que, dans les pays développés, le marché des articles en cuir serait saturé. En outre, dans les pays développés, la concurrence et la mode constituaient un obstacle à la pénétration d'éventuels produits des pays en développement. On a estimé que ce problème pourrait être résolu si les entreprises des pays en développement fabriquaient avant tout des produits finis pour le marché local et produisaient du cuir et des articles en cuir semi-finis pour l'exportation. Un participant s'est opposé à cette solution car, a-t-il déclaré, les pays en développement devraient s'efforcer d'exporter des produits manufacturés dont la valeur ajoutée était la plus forte possible.

Question 2 : Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement

72. Le Président a ouvert la discussion sur la question 2, "Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement" (ID/WG.411/7), en faisant

un bref exposé sur la mise au point et l'utilisation de produits chimiques pour le tannage et sur les améliorations ainsi réalisées dans l'industrie du cuir. La Consultation a décidé d'examiner les deux grands aspects de la question : produits chimiques pour le tannage et produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure.

Produits chimiques pour le tannage

73. Se référant à la qualité et à la quantité des produits chimiques dont l'industrie mondiale du tannage avait besoin, un participant a émis l'avis que les produits de tannage représentaient 10 % seulement du prix de revient du cuir. Il a demandé instamment qu'on accorde l'attention voulue à la qualité et à l'homogénéité des produits chimiques utilisés. Selon d'autres participants, le prix des produits chimiques était élevé dans les pays en développement et pouvait représenter jusqu'à 30 % des coûts. Ces dépenses, souvent en devises, entravaient le fonctionnement des tanneries dans les pays en développement et avaient des répercussions non négligeables sur les fonds de roulement et la pleine utilisation des capacités installées.

74. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait adopter des mesures propres à protéger la santé et à assurer la sécurité des ouvriers qui manipulaient des produits chimiques toxiques ou dangereux dans l'industrie de la tannerie. L'attention a été appelée sur les normes pertinentes établies par l'OIT et l'OMS.

75. Certains participants ont estimé que les fabricants de produits chimiques pour le tannage devraient fournir une documentation technique complète et détaillée sur les caractéristiques de ces produits et les règles de sécurité applicables à leur stockage, à leur manipulation et à leur utilisation. Les fabricants devraient aussi aider à former les ouvriers appelés à manipuler les produits chimiques dans le but principal de prévenir les accidents et, en cas d'accident, de limiter les dommages.

76. Un participant et un observateur ont mis en garde les pays en développement contre la fabrication locale de produits chimiques pour le tannage, et ceci essentiellement pour la raison qu'aucun pays ne pouvait fabriquer lui-même toute la gamme de produits chimiques dont il avait besoin. Il existait aussi des surcapacités de production et les petites quantités requises ne justifiaient

pas des investissements élevés. Par ailleurs, si les produits chimiques d'origine locale ne répondaient pas aux normes de qualité appliquées au niveau mondial, leur utilisation réduirait la valeur des articles en cuir obtenus, ce qui entraînerait des pertes de recettes pour les pays en développement.

77. Un autre observateur a mis en garde contre la création d'installations de production d'extraits pour le tannage végétal à cause de la tendance à la baisse de la consommation qui devait normalement se poursuivre à court et à moyen terme. Quoi qu'il en soit, les producteurs d'extraits étant essentiellement dans les pays en développement, la création d'installations ne nuirait qu'à ces producteurs.

78. De nombreux participants ont appelé l'attention sur la présence dans leur pays des matières premières nécessaires à la fabrication de produits chimiques de tannage. Ils ont souligné qu'il était souhaitable de transformer ces ressources pour devenir autonomes, au moins au niveau régional; la coopération internationale serait la bienvenue dans ce domaine. Ils ne partageaient pas l'avis selon lequel les produits chimiques fabriqués dans les pays en développement seraient de qualité inférieure. Analysant les incidences économiques de la situation actuelle, ces participants ont fait remarquer que leurs matières premières étaient transformées à l'étranger et qu'ils devaient les réimporter à grands frais. Un délai était ainsi créé, qui exigeait la constitution de stocks plus importants, ce qui entraînait l'immobilisation de capitaux précieux. Ces facteurs militaient en faveur de la production locale ou régionale, ou au moins de la mise en place d'un système pour l'achat et la distribution en commun des produits chimiques de tannage.

79. Certains participants ont aussi avancé que les pays développés et les pays en développement auraient avantage à promouvoir cette coopération régionale. Les uns pourraient tirer parti des matières premières et des coûts moins élevés de la main-d'oeuvre et les autres pourraient accélérer leur industrialisation et renforcer la valeur ajoutée de leur production.

80. Plusieurs participants ont rappelé que les années 80 avaient été proclamées Décennie du développement industriel de l'Afrique. Soulignant l'importance de l'industrie du cuir et des articles en cuir, ils ont instamment demandé la convocation d'une consultation régionale sur ce secteur. Ils ont

cependant proposé qu'avant la tenue d'une telle réunion, un groupe d'experts africains choisisse des questions concrètes et élabore des programmes viables de coopération qui pourraient être acceptés et examinés lors de cette consultation régionale et auxquels il pourrait être donné suite.

81. Un participant a demandé instamment que, dans toute la mesure du possible, les mêmes participants assistent à toutes les réunions ultérieures sur le secteur du cuir afin d'en assurer la continuité.

82. Quelques participants ont souligné la nécessité d'élaborer des programmes spéciaux adaptés aux besoins des pays les moins avancés.

83. Certains participants ont appelé l'attention sur les différentes étapes de la production et sur la fourniture de produits chimiques de base pour le tannage dans les pays en développement. Un groupe de pays produisait presque tout ce dont il avait besoin, alors qu'un autre groupe disposait de capacités moindres, mais avait le potentiel voulu pour satisfaire la plupart de ses besoins à des prix compétitifs. Un autre groupe encore dépendait entièrement de ses importations, bien qu'il disposât de certaines matières premières pouvant être transformées en produits chimiques de tannage. Aussi fallait-il adopter une approche graduelle de la production, tenant compte des capacités existantes et adaptée aux besoins de chaque pays et région en développement.

84. Un participant a estimé que le mieux pour cela serait que l'ONUDI établisse un profil industriel d'un groupe de pays afin d'illustrer la manière dont cette coopération régionale pourrait être assurée.

85. Soulignant l'importance cruciale d'une information sur les sources d'approvisionnement en produits chimiques de tannage, plusieurs participants ont suggéré que l'ONUDI établisse une liste de ces sources.

86. Certains participants se sont inquiétés des incidences sur l'environnement de la production et de l'utilisation de produits chimiques, ainsi que du prix élevé des usines de traitement des effluents. On a estimé que le recours à de nouvelles techniques, telles que le recyclage, n'aurait pas seulement des incidences moins graves sur l'environnement, mais améliorerait également la rentabilité de ce secteur industriel.

Produits auxiliaires de l'industrie de la chaussure

87. Plusieurs participants ont noté que, dans les pays développés, le sous-secteur de la chaussure faisait de plus en plus appel à des activités de montage. Ils ont estimé que, si la production des composants pouvait être redéployée dans les pays en développement disposant des matières premières voulues, les partenaires des pays développés pourraient tirer parti d'une main-d'oeuvre à meilleur marché, ainsi que des incitations offertes par certains pays en développement.

88. On a noté que, dans nombre de pays en développement, la production de chaussures avait déjà atteint un degré de perfectionnement élevé et que d'autres pays en développement pourraient suivre cet exemple. On a estimé que l'ONUDI pourrait aider ces derniers à trouver des partenaires intéressés, dans les pays développés comme dans les pays en développement, sur un plan individuel ou régional.

89. Quelques participants ont cependant jugé que les pays en développement ne devraient pas créer d'installations de production d'auxiliaires de l'industrie de la chaussure car ce sous-secteur était déjà saturé.

Généralités

90. Se référant à un document de base, "The leather and leather products industry, trends, prospects and strategies for development" (UNIDO/IS.442), un participant a noté qu'un renseignement donné sur une tannerie de son pays était inexact. Après l'avoir rectifié, il a souligné que le cas en question était de peu d'importance pour son pays.

91. Un participant a demandé au secrétariat d'organiser les prochaines consultations dans le cadre de manifestations industrielles, telles que la "Semaine du cuir", afin que les milieux industriels y soient mieux représentés.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Khaled Benmouffok, Directeur, Entreprise Nationale des Manufactures,
Chaussures et Maroquinerie, Mascara

Brahim Tahir, Directeur, Entreprise Nationale des Industries des Peaux et
Cuirs, Rouiba

Allemagne, République fédérale d'

Philipp Urban, Secrétaire général, Hauptverband der Deutschen
Schuhindustrie, Waldstrasse 44, 605 Offenbach

Adalbert Boha, Secrétaire, Verband der Deutschen Lederindustrie,
623 Frankfurt/Main - Hoechst 80

Klaus Diehl, Directeur général, Association de l'industrie allemande des
articles en cuir et de la maroquinerie de voyage, Kaiserstrasse 108, 605
Offenbach

Georg Dittrich, Membre du Conseil, Gewerkschaft Leder, Wilhelm Bleicher
Strasse 20, 7000 Stuttgart

Rolf Manfred Fritzingler, Directeur des ventes, Fortuna Maschinenfabrik,
7000 Stuttgart

Rolf Hochreiter, Premier Secrétaire, Ministère fédéral de l'économie,
Villemomblerstrasse 76, 5300 Bonn

Emil Jekel, Président-directeur général, Schön und Cie. GmbH,
6780 Pirmasens

Wilhelm Kappelmann, Président du syndicat de l'industrie du cuir,
Willi Bleicher-Strasse 20, 7000 Stuttgart 1

Josef Reingen, Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau e.V. (VDMA),
Postfach 71 01 09, 6000 Frankfurt/Main

Cornelia Richter, Chef de section adjoint, Ministère de la coopération
économique, Karl-Marx-Strasse 4-6, 5300 Bonn

Hermann Schmid, Directeur des ventes, Maschinenfabrik Moenus-Turner GmbH,
Postfach 15 80, 6370 Oberursel

Harro Träubel, Bayer AG, 509 Leverkusen

Argentine

Alberto Sofia, Director del Centro de Investigación de Tecnología del
Cuero (CITEC), Camino Centenario e/505 y 508, Casilla Correo 6, 1897
M.B. Gonnet

Ariel Ricardo Mansi, Représentant permanent suppléant auprès de l'ONUDI, Ambassade de la République d'Argentine, Goldschmiedgasse 2/1, 1010 Vienne (Autriche)

Pablo Julio Otto Grunbaum-Franke, Vice-Présidente, Cámara Industria Curtidora, Avenida Alvear 1934, 1129 Buenos Aires

Australie

Howard R. Seccombe, Représentant permanent suppléant, Mission permanente de l'Australie auprès de l'ONUDI, Mattiellistrasse 2-4/III, 1040 Vienne

Autriche

Walter Goetz, Secrétaire, Chambre de commerce, Schwarzenbergplatz 14, 1041 Vienne

Heinrich Leopold, Geschäftsführer der Fachverbände ledererzeugende und lederverarbeitende Industrie, Bauernmarkt 13, 1010 Vienne

Carl Ritsch, Directeur, Firma Carl Ritsch, Lederfabrik, GesmbH, 6361-Hopfgarten, Tirol

Walter Schreiber, Chambre fédérale de commerce, Bauernmarkt 13, 1010 Vienne

Adolf Tschemernjak, Secrétaire, Gewerkschaft Textil, Bekleidung, Leder, Treitlgasse 3, 1043 Vienne

Belgique

Gabriel Bruneel, Secrétaire, Centrale chrétienne énergie, chimie et cuir (CCECC), 4, Stoktmolenstraat, 8880 Tielt

Eddy Jacobs, Secrétaire, Conseil professionnel du cuir, 17-21, avenue de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles

José Libert, Secrétaire général, Conseil central de l'économie, 17-21, avenue de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles

Ginette Parent-Colson, Fonctionnaire, Conseil central de l'économie, 17-21, avenue de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles

Roeland Smets, Président, Fédération belge de l'industrie de la chaussure (FBIC), 53, rue F. Bossaerts, 1030 Bruxelles

Birmanie

U Aung Min, Manager, Leather Factory (Rangoon), No 3 Insein Road, Thaing, Rangoon

Burundi

Jean-Berchmans Kandeke, Directeur général, société nationale des peaux, B.P. 2970, Bujumbura

Canada

Ferdinand Mencik, Président-directeur général, BATA S.A., 39, avenue de l'Opéra, 75002 Paris (France)

Chine

Shi Xianglin, Directeur technique, Shanghai Leather Corporation, 33 Szechuan Road (Middle), Shanghai

Egypte

Yehia Al Mokadem, Chairman, El-Nasr Tanning Co., 6 Horria Street, Alexandrie

Espagne

Cayetana del Fresno, Jefe de la Sección de calzado y otras manufacturas de la piel, Ministerio de Industria y Energía, Paseo de la Castellana 160, Madrid 16

Andrés Colomer, Directeur général, Colomer Munmany S.A., Calle San Francisco N°1, Aptdo. Correos N°15, Vic, Barcelone

José Luis Alvarez, Jefe de la Sección de industrias de la curtición, Ministerio de Industria y Energía, Paseo de la Castellana 162, Madrid 16

Etats-Unis d'Amérique

Daniel Anthony Vernon, Représentant permanent suppléant, Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'ONUDI, Kundmanngasse 21, 1030 Vienne (Autriche)

Ethiopie

W. Giorgis Getinet, General Manager, Industrial Project Services, P.O.Box 2569, Addis Abeba

Habte Markos Macco, General Manager, National Leather and Shoe Corporation, P.O. Box 2516, Addis Abeba

Finlande

Pertti Hellemaa, Président du Conseil d'administration du Groupe Friitala, Association finlandaise de la tannerie, 28400 Ulvila

Jaako Sora, Attaché commercial, Ambassade de Finlande, Untere Donaustrasse 13-15, 1020 Vienne (Autriche)

France

Francis Essner, Président de la Fédération nationale de l'industrie de la chaussure de France, 55, avenue Kléber, 75116 Paris

Alain Fournier, Vice-Président de l'Union de la mégisserie française, 122 rue de Provence, Paris

Antoine Giscard d'Estaing, Attaché d'ambassade, Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Walfischgasse 1, 1010 Vienne (Autriche)

Laurent de Gouvion Saint Cyr, Délégué général, Fédération nationale de l'industrie de la chaussure de France, 55, avenue Kléber, 75116 Paris

Magdeleine Janeriat, Chargée des relations internationales, Centre technique du cuir, 181, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon

André Henri Robinet, Expert, Coopération et développement, Ministère des relations extérieures, 20, rue Monsieur, Paris

Eric Alain Roty, Sous-Directeur, Ministère de l'industrie et de la recherche, 30, rue Guersant, 75017 Paris

Michèle Sauteraud, Premier Secrétaire, Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Walfischgasse 1, 1010 Vienne (Autriche)

Guinée

Ousmane Bah, Directeur des Industries chimiques et textiles, Ministère de l'industrie, B.F. 468, Conakry

Haute-Volta

Tenkodogo Some, Conseiller des affaires économiques, Direction générale de l'industrie et de l'artisanat, B.P. 258, Ouagadougou

Hongrie

Béla Somkuti, Conseiller principal, Ministère du commerce extérieur, J. Houvid-u. 13-15 Budapest

Otto Gödönyi, Directeur, Ministère de l'industrie, 11, Martirok u. 85, Budapest

Tamás Karnitscher, Directeur, Société de recherche-développement sur l'industrie du cuir et de la chaussure, Paksi u. 43, 1047 Budapest

Gabor Rekettye, Directeur général adjoint, Tannimpex, Szabadsag-Ter 15, Budapest

Inde

P.C. Rawal, Director, Ministry of Industry, Department of Industrial Development, New Delhi

D.K. Jain, Représentant permanent suppléant, Mission permanente de l'Inde auprès des organisations internationales à Vienne, Kärntnerring 2, 1015 Vienne (Autriche)

Sanjoy Sen, President, Indian Leather Technologists' Association, 33A Chowringhee Road, Ninth Floor, Calcutta 700 071

Italie

Giuseppe Landi, Secrétaire général, Politecnico Internazionale per lo Sviluppo Industriale ed Economico (PISIE), Via S. Marco 13, B.P. 364, Jesi, Ancone

Salvatore Cimmino, Conseiller (génie industriel), Politecnico Internazionale per lo Sviluppo Industriale ed Economico (PISIE), B.P. 364, Jesi, Ancone

Japon

Hideo Fukawa, Executive Director, Otauka Shoe Co. Ltd., 4-23-4 Shinbashi, Minatoku, Tokyo

Isao Hosoi, Managing Director, Daikoku Leather Industry Co. Ltd., 5-1, 3-Chome, Higashi-Sumida, Tokyo 131

Fumiya Masuda, Consulting Officer, Tanners' Council of Japan, 1526-29 Shinyoshida-cho Kohoku ku, Yokohama 223

Lesotho

Makalo Ishmael Monare, Tannery Manager, Maluti Skin Products, P.O.Box 1100, Maseru 100

Madagascar

Raherivololona Ravaofara, Contrôleur/concepteur, Etablissements "Chaussures Rainivony", Antananarivo

Malawi

Macleod Tsilizani, Senior Industrial Development Officer, Ministry of Trade, Industry and Tourism, P.O.Bcx 30366, Lilongwe 3

Népal

Ajit Narayan Singh Thapa, Executive Chairman, Bansbari Leather and Shoe Factory, Kathmandou

Norvège

Brita C. Borge, Norske Garveriers Landsforening, 5250 Lonewag

Ouganda

Absalom Kenneth Oteng, General Manager, Uganda Leather and Tanning Industries Limited, P.O.Box 338, Jinja

Pakistan

Safdar Sheikh, Director, Phedra Industries Ltd., Small Industrial Estate, Sialkot 4

Pays-Bas

J.P. Ros, Administrateur principal, Ministère des affaires économiques,
Bezuidenhoutseweg 30, La Haye

Peter J. Van Vlimmeren, Directeur, Institut de recherche sur le cuir et
la chaussure, Mr. Van Coothstraat 55, Waalwijk

Philippines

J. Apolinario Lozada Jr., Représentant permanent suppléant auprès de
l'ONUDI, Ambassade des Philippines, Gregor Mendel Strasse 48, 1190 Vienne
(Autriche)

Pologne

Stanislaw Pilawski, Directeur, Institut de recherche sur le cuir,
Zgierska 73, 90-960 Łódz

Portugal

José Carneiro, Directeur, Direcção Geral da Industria, Av. Conselheiro
Fernando de Sousa 11-2, 1000 Lisbonne

Jorge Melo da Costa, Presidente da Associação Portuguesa dos Industriais
de Curtumes, av. Fernao de Magalhaes 460-5^o, 4100 Porto

Antonio da Silva Clara, Presidente da Associação Portuguesa dos
Industriais de Calçado e Artigos de Pele, Rua Anselmo Braacamp 299-2^o,
4000 Porto

Manuel Carlos Silva, Secrétaire général, Associação Portuguesa dos
Industriais de Calçado e Artigos de Pele, Rua Anselmo Braacamp 229-2^o,
4000 Porto

République démocratique allemande

Günter Reich, Directeur, Institut de recherche sur les techniques du cuir
et du cuir artificiel, Thalmanring 1, 9200 Freiberg

Harald Munzig, Directeur, Département du cuir de VEB Kombinat Schu'e,
Schlossmühlenweg 3, 6508 Weida

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

William Geoffrey Sandover, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONUDI,
Reisnerstrasse 40, 1030 Vienne (Autriche)

Michael Atkin, Economist, Landell Mills Commodities, 50/51 Wells Street,
London W1P 3FD

William Nicholas Calvert, Director (Trade), British Footwear
Manufacturers Federation, 72 Dean Street, London W1V 5HB

Claire C. Horton, Assistant Director, British Leather Federation,
290A Barking Road, East Ham, London E6 3BA

Iain Robert Howie, Editor, "Leather", Benn Publications Limited,
Sovereign Way, Tonbridge, Kent TN9 1RW

Eugen Mallon, Assistant General Officer, National Union of Footwear,
Leather and Allied Trades (NUFLAT), The Grange, Earls Barton,
Northampton NN6 0JH

Sierra Leone

Henrietta Evelyn Greene, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Trade
and Industry, Freetown

Soudan

El Shiekh Tambal, General Manager, Khartoum Tannery, Ministry of
Industry, P.O.Box 134, Khartoum South

Sri Lanka

Lakshman Ravendra Watawala, Chairman and Managin Director, Ceylon Leather
Products Corporation, 141, Church Road, Mattakuliya, Colombo 15

Suisse

Grégoire de Kalbermatten, Conseiller du Représentant permanent, Mission
permanente de la Suisse auprès de l'ONUDI, Wagramerstrasse 14,
1220 Vienne (Autriche)

Tchécoslovaquie

Frantisek Malata, Directeur, Ministère de l'industrie, Na porčí 24,
Prague

Anton Blazej, Professeur, Université slovaque de technologie, Gottwaldovo
nám. 17, Bratislava

Eduard Mück, Directeur, Département d'Etat pour la science et le
développement technique, Slezská 9, Prague

Koloman Raus, Directeur, Ministère de l'industrie, Bratislava

Vladimír Ivanovsky, Directeur commercial, Strojimport, Vinohradská,
Prague 3

Thaïlande

Boonluck Boonyaratanakornkit, President of Leather Based Group,
Association of Thai Industry, 1406/3-1408 Rama IV Road, Bangkok 10900

Songkram Thamagasorn, Attaché industriel, Ambassade royale de Thaïlande,
Weimarerstrasse 68, 1180 Vienne (Autriche)

Turquie

Siddik Ozbek, Directeur général, Sümerbank, Derive Kundura Sanayii
Beykoz, Istanbul

Venezuela

Delma Miralles, Premier Secrétaire, Ambassade du Venezuela,
Marokkanergasse 22/4, 1030 Vienne (Autriche)

Yémen démocratique

Saeed Mansoor, General Manager, Leather Shoe Factory, P.O.Box 5022,
Maalaa, Aden

Yougoslavie

Muharem Biljali, Secrétaire de l'association générale yougoslave des
industries du cuir et du traitement du cuir, Terazije 23, Belgrade

Zdenka Barbara Ban, Assistante, Centre pour la coopération avec les pays
en développement, Titova 104, 61000 Ljubljana

Tomislav Vukovic, Directeur, Centre de technologie, Karlovac

Ratomir Vicentic, Directeur, Visa Politehnicka Skola, 17 Brankova,
Belgrade

Dobrivoje Stevcic, Ingénieur agricole, Jugoexport, 11000 Belgrade

Zimbabwe

Edwin Gora, Assistant Secretary, Ministry of Industry and Technology,
P.O.Box 8434, Harare

Carlos Jorge Costa, Executive Member, Footwear Manufacturers and Tanners
Association of Zimbabwe, P.O.Box 2658, Harare

Morgan Ndisengei, Tannery Manager, Bata Shoe Organization, Zimbabwe Bata
Shoe Co., Box 279, Gweru

Observateurs

Système des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Myong Che Chon, Economiste, Division des articles manufacturés, Palais
des Nations, 1211 Genève 10 (Suisse)

Organisation Internationale du Travail (OIT)

Karl-H. Ebel, Spécialiste de l'industrie, Service des industries
manufacturières, 1211 Genève 22 (Suisse)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

S.K. Barat, Spécialiste des industries agricoles (cuirs, peaux et sous-produits animaux), Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

Werner Lamadé, Spécialiste principal des produits, Division des produits et du commerce international, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

Centre CNUCED/GATT du commerce international

José Luis Albaladejo, Spécialiste du développement des marchés, Division du développement des produits et des marchés, Palais des Nations, 1211 Genève 21 (Suisse)

Organisations intergouvernementales

Communauté économique européenne (CEE)

Carlo Felice Lovera, Administrateur, Direction des affaires industrielles et du marché intérieur, 200, rue de la Loi, 1040 Bruxelles (Belgique)

Marie-Claire Saüt, Premier Secrétaire à la délégation de la Commission des communautés européennes auprès des Organisations internationales, Hoyosgasse 5, 1040 Vienne (Autriche)

Organisations non gouvernementales

Comité européen des fédérations nationales de la maroquinerie, articles de voyage et industries connexes (CEDIM)

Costantino Friz, Place Stéphanie 10, 1050 Bruxelles (Belgique)

Conseil international des associations de négociants en cuirs et peaux

Rolf Teichert, Directeur, Herrenhausallee 95, 2000 Hamburg 65, (Allemagne, République fédérale d')

Conseil international des tanneurs

Guy Reaks, Secrétaire, 192, High Street, Lewes, East Sussex, BN7 1EQ

Fédération des producteurs d'extraits de tannage

Gerald H. Tatham, Secrétaire général, 58, Bleicherweg, Zurich (Suisse)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Question No 1</u> : Mesures visant à permettre aux pays en développement d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie du cuir et des articles en cuir	ID/WG.411/5
<u>Documents de base concernant la question No 1</u>	
Liste de points à inclure dans les arrangements contractuels concernant le secteur de la chaussure entre pays développés et pays en développement	ID/WG.411/1
Liste des points à inclure dans les arrangements contractuels de tannage entre les entreprises des pays développés et des pays en développement	ID/WG.411/2
Situation actuelle, difficultés et perspectives de l'industrie du cuir et des articles en cuir au Soudan	ID/WG.411/6
The leather and leather products industry, trends, prospects and strategies for development*	UNIDO/IS.442
Prospects for sectoral programme financing in the leather and leather products industry*	ID/WG.411/13
<u>Question No 2</u> : Mesures pour faciliter la fabrication et l'acquisition de produits chimiques pour le tannage et de produits auxiliaires pour l'industrie de la chaussure, y compris la coopération régionale entre pays en développement	ID/WG.411/7
<u>Documents de base concernant la question No 2</u>	
Fabrication de composants et d'accessoires pour l'industrie de la chaussure et d'autres articles en cuir dans les pays en développement	ID/WG.411/3
Strategies for increasing the production of tanning chemicals in developing countries*	UNIDO/IS.448
<u>Documents d'information*</u>	
Soft leather substitute materials and their impact on the international leather and leather products trade	ID/WG.411/4

* Disponible en anglais seulement, à l'exception de l'Etude régionale sur l'Amérique latine, qui est également disponible en espagnol.

Marketing leather and leather products in the United States of America	ID/WG.411/8
Techno-economic study on measures to mitigate the environmental impact on the leather industry, particularly in developing countries	ID/WG.411/10
Regional survey on Africa	ID/WG.411/12
Regional survey on Asia	ID/WG.411/11
Regional survey on Latin America	-

